

# **Compte-rendu du Conseil Municipal**

## **du mardi 15 octobre 2019 (exceptionnellement à 18h30)**

**Absent : FLEURY Jacky**

**Excusés : LEPEC Bertrand (jusqu'à 19h15) & HOUDOU Isabelle (jusqu'à 20h15)**  
**LELOUP Hélène et FORGET Jean-François (à partir de 20h30)**

*Exceptionnellement, le conseil municipal est avancé à 18h30 pour « goûter » les plats de notre nouvelle cantinière, Anne. Les plats sont ceux du midi même.*

**09/12 présents**

10/12 à partir de 19h15

11/12 à partir de 20h15

09/12 à partir de 20h30

### **PERSONNEL – R.H**

Nous proposons les nouveaux horaires effectués de façon hebdomadaire par nos agents. Ceci résulte des modifications de contrats suite aux différents mouvements estivaux (cf. conseil du 10 septembre 2019).

Par la même occasion, nous proposons de voter les primes de la fin d'année et de proratiser la prime pour les agents recrutés en cours d'année civile. Le R.I.F.S.E.E.P (Régime Indemnitaire de Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) sera voté en Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion 53 le 28 novembre 2019 et nous le voterons également au mois de décembre prochain.

Nous délibérons :

**Pour : 09**  
**Contre : 00**  
**Abstention : 00**

## **BASSIN DE L'ARON**

Nous devons adhérer à la nouvelle entité qui se dénommera SyBAMA (Syndicat de Bassin de l'Aron, Mayenne et Affluents). Un nouveau périmètre est proposé et a déjà été délibéré au niveau de Mayenne Communauté.

Nous délibérons :

**Pour : 10**  
**Contre : 00**  
**Abstention : 00**

## **FINANCES**

Au regard de ce que nous demande la trésorerie pour clarifier des dossiers de surendettement et autres, nous devons faire quelques admissions dites en « non-valeur ».

Nous délibérons :

**Pour : 10**  
**Contre : 00**  
**Abstention : 00**

## **OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

La société ORANGE utilise notre « sol » pour véhiculer soit la fibre et/ou des câbles téléphoniques. Comme chaque année, nous recevrons une somme liée à l'occupation du domaine public.

Nous délibérons :

**Pour : 10**  
**Contre : 00**  
**Abstention : 00**

## **DÉCISION MODIFICATIVE**

Pour ajuster des lignes budgétaires nous devons ajuster, en dépenses et en recettes, avec la somme de 7324.29 €. Il y a eu, au regard de notre budget primitif, des lignes excédentaires et d'autres déficitaires. Pour information (des plus et moins), le FPIC, les salaires, le fonds de concours à la commune d'ARON pour la liaison douce...

Nous délibérons :

**Pour : 10**  
**Contre : 00**  
**Abstention : 00**

### **D.E.T.R**

La D.E.T.R (Dotation d'Etat des Territoires Ruraux) finance par le biais de pourcentages des projets. Nous devons prioriser les projets et souhaitons mettre en avant ces derniers : La place de la mairie (agencement à l'emplacement de la maison démantelée), l'extension du restaurant de La Gourmandine. Nous allons rechercher les subventions qui pourraient nous être allouées.

Les autres projets seraient sur la prochaine mandature : Agencement et embellissement de la rue de MAYENNE, création d'un lotissement, enfouissements de réseaux, achat de la ferme du centre bourg...

Nous délibérons :

**Pour : 10**  
**Contre : 00**  
**Abstention : 00**

### **SALLE COMMUNALE**

Les éclairages de la salle communale sont vieillissants. Il nous faudrait les changer car les réparer coûterait plus cher que d'investir dans des nouveaux luminaires. Il y aurait 25 luminaires pour la salle et 11 pour le bar, les sanitaires et le couloir.

Le devis est de 2073.40 € HT – 2488.08 TTC.

Nous délibérons :

**Pour : 10**  
**Contre : 00**  
**Abstention : 00**

*Isabelle HOUDOU arrive et nous sommes dorénavant 11/12*

## **RESTAURANT**

Nous devons faire effectuer des réparations au sein de la cuisine. Ces travaux concernent la plomberie, de la menuiserie et du carrelage et faïence.

### **Carrelage :**

- *MARTEL : 950.98 € TTC*
- *MONTEMBAULT : 1236.48 € TTC*

### **Menuiserie :**

- *JARRY : 899.88 € TTC*
- *LAUNAY : 738.50 € TTC*

### **Électricité :**

- *PILON : 1404.24 € TTC*
- *FONTAINE : 446 € TTC*

Nous proposons de retenir les entreprises suivantes : MARTEL, LAUNAY et FONTAINE.

Aussi, pour restaurer la façade du restaurant (partie de l'ancienne épicerie), Monsieur LAUNAY nous a établi un devis de 489.50 € TTC.

### **Nous délibérons :**

**Pour : 11**  
**Contre : 00**  
**Abstention : 00**

*Hélène LELOUP & Jean-François FORGET quittent l'assemblée.*  
*Nous sommes dorénavant 09/12*

## **SORTIE ALSH**

Une sortie n'était pas prévue au programme car le Grand Nord nous propose un atelier sur les « robots ». Nous engagerons des frais d'autocar et, comme à l'accoutumée, nous demanderons une participation forfaitaire de 5 € / enfant

Nous délibérons :

**Pour : 09**

**Contre : 00**

**Abstention : 00**

---

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **VESTIAIRES**

*L'inauguration s'est bien déroulée. Nous déplorons seulement le peu d'adhérents de l'association car les membres du bureau pensaient que seuls les élus et les partenaires étaient invités. Nous veillerons à peaufiner la communication dans les « deux camps ».*

### **C.N.F.P.T**

*Sophie ROUSSEAU, notre employée aux espaces verts, ira deux jours à une formation spécifique sur les aménagements et la gestion différenciée qui se déroulera sur la commune d'AHUILLÉ. Nous nous sommes arrangés avec la commune de BELGEARD (car Sophie est à mi-temps entre les deux communes).*

### **INCIVILITÉ**

*Au sein d'un lotissement des particuliers, qui faisaient leurs espaces verts, ont endommagé nos espaces publics en roulant dessus sans autorisation préalable. Cela ne s'est pas très bien passé lors de nos remontrances. Toutefois, ils ont réparé les dégradations. Affaire classée...*

### **REPAS DE FIN DE CONSEIL**

*Nous réservons une date pour dîner avec nos conjoints en vue de clore la mandature : le samedi 7 mars 2020, soit une semaine avant le 1<sup>er</sup> tour des élections municipales 2020.*

**[Prochain conseil le mardi 19 novembre 2019](#)**